



# CONGRÈS NATIONAL DE LA FFAIMC EN PARTENARIAT AVEC



## « INNOVATION ET PARALYSIE CÉRÉBRALE »

- La FFAIMC : La Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (29 associations sur le territoire national qui agissent pour La Paralyse Cérébrale).
- La Paralyse Cérébrale résulte de lésions survenues sur le cerveau en développement du fœtus ou du nourrisson. Chaque année, en France, 1500 nouveau-nés sont touchés; c'est 1 naissance sur 450, soit un bébé toutes les 6 heures.
- En avril 2017, l'Assemblée Générale a validé un projet fédéral pour la période 2017-2022.
- La Paralyse Cérébrale est la première cause de handicap moteur de l'enfance.
- Créée en 1991, La Fédération est régie par la loi 1901 (reconnue d'utilité publique décret 19 mai 1992).

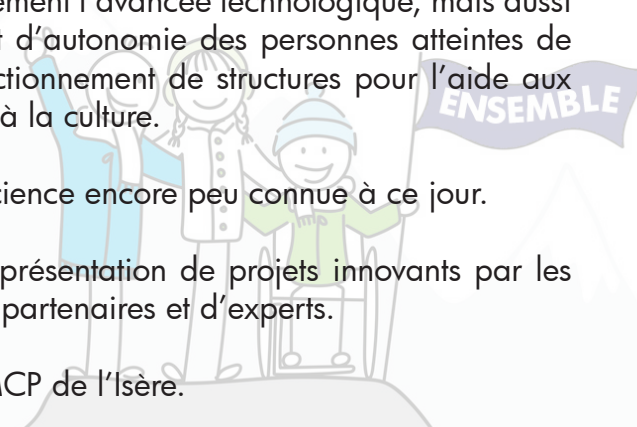
La Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC) organise la 13ème édition du Congrès National de la FFAIMC « Innovation et Paralyse Cérébrale » qui se déroulera le jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017 sur le site d'Alpexpo Grenoble (38).

Porté par le thème de l'innovation, ce Congrès vise non seulement l'avancée technologique, mais aussi sociale, dans les formes d'accompagnement, d'inclusion et d'autonomie des personnes atteintes de paralysie cérébrale et dans les modes d'accueil et de fonctionnement de structures pour l'aide aux aidants, les réponses au vieillissement, l'accès aux loisirs et à la culture.

Il s'agira aussi de renforcer la communication sur cette déficience encore peu connue à ce jour.

Le Congrès se déroulera sur deux jours et comprendra la présentation de projets innovants par les associations membres de la FFAIMC et des interventions de partenaires et d'experts.

Ce sera également l'occasion de fêter les 50 ans de l'ADIMCP de l'Isère.



## SUR LA FFAIMC

La Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC), reconnue d'utilité publique en 1992, fédère des associations représentant les personnes paralysées cérébrales/infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapées, les aidants familiaux et professionnels à travers 29 associations locales.

La FFAIMC a pour but de coordonner les actions communes de ses associations adhérentes, d'établir une solidarité entre elles, de favoriser la recherche et de représenter les associations auprès des pouvoirs publics.

La FFAIMC agit pour co-construire des réponses concrètes pour leur humanité, leurs droits et une meilleure qualité de vie des enfants et des adultes dont les déficiences et les incapacités se sont révélées avant, pendant, ou peu après leur naissance, ce qui est l'une des caractéristiques de la paralysie cérébrale.

## LES CHIFFRES CLÉS

**1** NAISSANCE TOUTES LES 6 HEURES SOIT 4 NOURRISSONS PAR JOUR  
NAISSANCE SUR 450 SOIT 1500 NOURRISSONS PAR ANNÉE

**125 000 PERSONNES  
EN FRANCE**

**17 MILLIONS DE PERSONNES  
DANS LE MONDE**

**350 MILLIONS PERSONNES SONT ÉTROITEMENT LIÉES À UN ENFANT OU UN ADULTE PORTEUR.**

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

**[www.ffaimc.org](http://www.ffaimc.org)**

Jacky Vagnoni  
Président

06.75.37.67.91  
jacky.vagnoni@ffaimc.org

Ana Grupalli  
Assistante du Président

04.72.16.33.45  
ana.grupalli@ffaimc.org

Gérard Neton  
Président ADIMCP de l'Isère

06.76.18.33.47  
g.neton@orange.fr

Jean-Claude Graindorge  
Chargé de communication

06.81.57.55.49  
jcg.communication@ffaimc.org

Siège Social : F.F.A.I.M.C. – 68, Boulevard de Port Royal 75005 Paris

SIRET : 383 820 420 00032 / CODE APE : 8720A | Fédération déclarée d'utilité publique par décret du 19 mai 1992